

FRANCE

Programme d'échanges de jeunes travailleurs Canada-France

DESCRIPTION

Grâce à ce programme, les travailleurs canadiens peuvent enrichir leurs compétences professionnelles en faisant un stage en France.

Les stagiaires ne sont admis en France que lorsque les autorités compétentes ont reçu l'assurance, compte tenu de la profession et de la région en cause, que le taux de la rémunération et les conditions de travail sont conformes à ceux de la France et seront respectés.

Les stagiaires jouissent de l'égalité de traitement avec les ressortissants français pour tout ce qui concerne l'application des lois, des règlements et des usages régissant l'hygiène et les conditions de travail.

DURÉE DES STAGES

Les permis de formation sont généralement valides pendant une période maximum d'un an. Dans certains cas et à titre de mesure individuelle, ils peuvent être prorogés jusqu'à 18 mois.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, les candidats doivent :

- avoir la citoyenneté canadienne;
- être diplômés d'une université ou d'un établissement équivalent ou détenir un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires d'un institut technique ou d'un établissement d'enseignement équivalent;
- avoir une certaine expérience de travail dans un domaine lié au diplôme d'études;

- faire un stage dans leur métier ou leur profession;
- avoir entre 18 et 35 ans;
- être en bonne santé;
- avoir une connaissance pratique du français. (Les candidats dont la langue maternelle n'est pas le français doivent fournir une lettre de référence ou un certificat d'attestation rempli par un professeur de langues.)

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les candidats doivent obtenir une offre d'emploi écrite d'un éventuel employeur établi en France ou en territoire français. L'offre doit stipuler les conditions d'emploi, notamment la nature du travail, la durée de l'emploi, le salaire, les heures de travail et les avantages sociaux, le cas échéant.

Les stagiaires doivent organiser eux-mêmes leur voyage et assumer leurs frais de déplacement.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Section des échanges de jeunes et de personnalités (IKRE)
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

Téléphone : (613) 992-6142
Télécopieur : (613) 992-5965

Association Québec-France

DESCRIPTION

Les Associations Québec-France et France-Québec, qui sont parrainées par les gouvernements français et québécois, organisent des échanges culturels de trois types.